

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 15 mai 2023
N° CP-2023-4-5-5
N° applicatif 6341

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service collèges

PROPOSITION DE NOMMER LE COLLÈGE DE BRUMATH "COLLÈGE MARCEL WEINUM"

Résumé : Le collège de Brumath a fait l'objet d'une importante restructuration qui s'est achevée en septembre 2022 pour un montant de 16.6M€ TTC. Le collège est aussi le dernier collège ne disposant pas de dénomination.

Le code de l'éducation prévoit que « la dénomination ou le changement de dénomination des établissements publics locaux d'enseignement est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement », ainsi la Collectivité européenne d'Alsace est chargée d'arrêter la dénomination des collèges publics.

Il est traditionnellement admis que les témoignages officiels de reconnaissance doivent être réservés aux personnalités qui se sont illustrées par des services exceptionnels rendus à la nation ou à l'humanité, ou par leur contribution éminente au développement des sciences, des arts ou des lettres. Ainsi, les noms doivent être des « exemples » qui revêtent une « valeur éducative » pour « les jeunes générations présentes et futures ».

Pour le collège de Brumath, il est proposé à la Commission permanente de décider de la nomination « Collège Marcel Weinum ». Marcel Weinum, né à Brumath, est un adolescent résistant français alsacien pendant la Seconde Guerre Mondiale, créateur du mouvement de résistance La Main Noire à Strasbourg. Il sera exécuté par les Allemands le 14 avril 1942 alors qu'il venait tout juste d'avoir 18 ans.

Aux termes de l'article L.421-24 du Code de l'éducation, la dénomination des établissements publics locaux d'enseignement relève de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement qui doit recueillir à cet effet l'avis du Maire de la commune d'implantation et du conseil d'administration de l'établissement scolaire.

Les premiers locaux du collège de Brumath ont été construits au début des années 1960. Une restructuration lourde a permis en 1993 de pérenniser les locaux et de répondre aux demandes pédagogiques de l'époque. C'est en 2017 que le Conseil Départemental du Bas-

Rhin a décidé de restructurer le collège de Brumath pour lui permettre d'accueillir en toute sécurité les élèves et les équipes pédagogique.

Les travaux de restructuration et d'extension du collège ont débutés en 2018 et ce sont achevés lors de la rentrée de septembre 2022.

Le collège de Brumath est le dernier établissement de la Collectivité européenne d'Alsace à ne pas avoir de dénomination autre que « Collège de Brumath ». Il a semblé important de baptiser ce collège, après sa restructuration, et l'ancrer dans sa riche histoire locale ce qui permettra aux élèves, accompagnés de leurs enseignants, de donner vie et corps à ces locaux d'enseignement dans lesquels ils vont passer plusieurs années de leur scolarité.

Il est traditionnellement admis que les témoignages officiels de reconnaissance doivent être réservés aux personnalités qui se sont illustrées par des services exceptionnels rendus à la nation ou à l'humanité, ou par leur contribution éminente au développement des sciences, des arts ou des lettres. Ainsi, les noms doivent être des « exemples » qui revêtent une « valeur éducative » pour « les jeunes générations présentes et futures ».

L'appellation « collège Marcel Weinum » répond en tout point à ces enjeux : né à Brumath le 5 février 1924, Marcel Weinum voit sa jeunesse brisée par le conflit de la seconde guerre mondiale. Alors qu'il n'a que 16 ans en septembre 1940, il crée un mouvement de résistance qui est constitué de 25 jeunes tous âgés comme lui entre 14 et 16 ans. Ce mouvement prend très rapidement le nom de « La Main Noire » et se donne pour objet de combattre la mainmise allemande sur l'Alsace par des graffitis, des tracts, des écrits et des actes de sabotage. Les actions prennent ensuite de l'ampleur et vont même, le 08 mai 1941, amener Marcel Weinum et Albert Ulrich à lancer deux grenades dans la voiture du Gauleiter Robert Wagner. C'est le 20 mai 1941 que Marcel Weinum et un autre membre de La Main Noire sont arrêtés. Tous les autres membres de La Main Noire seront arrêtés en juillet 1941. Jugés en mars 1942, Marcel Weinum prendra sur lui l'ensemble des actions menées par La Main Noire et il sera le seul membre de l'organisation à être condamné à mort. Son exécution a lieu le 14 avril 1942 à Stuttgart. Sa dépouille repose depuis 1949 au cimetière du Polygone à Strasbourg.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de dénommer le collège de Brumath « Collège Marcel Weinum ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.